

SAINT-PLANCARD

3 OCTOBRE

13 h 30

RANDONNEE PEDESTRE

ETHS CAMINS DE SENT JOAN DERAS VINHAS

Toponimia - Istòria - Tradicions

Boucle de 7 km autour de la chapelle romane Saint-Jean-des-Vignes

Le long du parcours, deux intervenants expliqueront l'histoire et l'origine occitane des noms de lieux visités, commenteront les différents éléments du patrimoine matériel et immatériel, et répondront aux questions des randonneurs.

Chaque participant recevra un livret explicatif

PLACES LIMITÉES inscription obligatoire
PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE

Renseignements et inscriptions auprès de
Françoise 06 28 10 55 06 - contact@ostaucomenges.org

Participation : 5 € - gratuit pour les moins de 18 ans.

13h : accueil des participants à la salle des fêtes de St-Plancard.

13h30 : Départ

Équipement personnel nécessaire : sac à dos, chaussures de marche, (passages très boueux possibles), eau.

Ravitaillement à l'arrivée offert par les organisateurs.

17h30 : Retour à la salle des fêtes de St-Plancard ; vrespalh de fin de caminada.

COVID-19 : Groupe de 45 personnes maximum. Les participants sont invités à porter un masque (lors des pauses contées) et à respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne ainsi que les gestes-barrières.
Les guides seront munis de gel hydro alcoolique et d'une visière.

Organisation : Eth Ostau Comengés avec la collaboration d'Éco-Rando



Règlement de la randonnée pédestre

ETHS CAMINS DE SENT JOAN DERAS VINHAS

Toponimia - Istòria - Tradicions

1 - ORGANISATION

La randonnée pédestre « Eths Camins de Sent Joan deras Vinhas, Toponimia, Istòria, Tradicions » est organisée par l'association Eth Ostau Comengés, en partenariat avec l'association Éco-Rando.

2 - PARCOURS

Le parcours consiste en une boucle de 7 km sur la commune de Saint-Plancard et nous fera découvrir le patrimoine immatériel et historique lié aux noms de lieux occitans de notre région. Elle aura lieu le samedi 3 octobre 2020, de 13h30 à 17h30. Le départ est fixé à la salle des fêtes de Saint-Plancard, l'arrivée se fera au même lieu.

3 - PARTICIPATION

Sous réserve que les marcheurs se soumettent au présent règlement, la randonnée pédestre est ouverte à toute personne âgée d'au moins 16 ans.

Toute personne ne se soumettant au présent règlement ne pourra prendre le départ.

4 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont obligatoires et doivent se faire à l'avance. Pas d'inscription sur place.

Une participation de 5 € sera demandée à chaque randonneur (gratuit pour les moins de 18 ans accompagnés d'un adulte).

5 - COUVERTURES, PHOTOS, TÉLÉVISION, VIDÉO ET DROIT

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la randonnée, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

6 - RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera prévu à l'arrivée.

7 - SERVICE DE SECOURS

La surveillance sera assurée par les encadrants. Tout participant dont l'effort sera jugé excessif pourra être invité par l'organisateur à quitter immédiatement la randonnée.

Chaque randonneur participera sous sa propre responsabilité.

8 - SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par les organisateurs.

Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité du code de la route.

Les chaussures de marche sont indispensables.

9 - COVID-19

Afin de respecter la distanciation sociale et le respect des gestes barrière, le nombre de participants sera limité à 45 personnes maximum. Les participants sont invités à porter un masque (lors des interventions des animateurs) et à respecter une distance minimale d'un mètre entre chaque personne ainsi que les gestes-barrières.

Les organisateurs disposeront de gel hydro-alcoolique et seront équipés d'une visière.

10 - RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux vols ou accidents susceptibles de se produire dans le cadre de la manifestation.

En aucun cas un concurrent ne pourra faire valoir de droit quelconque vis à vis des organisateurs. Le simple fait de participer implique la connaissance et le respect du présent règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement à tout moment si nécessaire, ainsi que d'annuler la course en cas d'intempérie ou pour raison de sécurité.